

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 783

Artikel: Chasseurs de têtes : un des "Big Six" est Zurichois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017756>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

OPTIMALISATION

Hayek au Poly

Vieux truc, récemment rappelé dans DP (767 / L'Etat efficace): quand les dirigeants d'une entreprise ou d'une administration ne parviennent pas à se faire entendre, ils engagent un porte-parole, qui transmettra le message, bien haut et à grands frais. Après avoir protesté, de moins en moins poliment, contre le blocage du personnel dans les Ecoles polytechniques, Maurice Cosandey, président du Conseil qui les chapeaute ainsi que cinq instituts annexes, a pris les grands moyens. Il a commandé l'an dernier une «étude d'optimalisation» à Nicolas Hayek, présentement gourou numéro un du management public et privé (position dangereuse: qui parle encore de McKinsey, conseiller universel des années septante?).

ET LA FLEXIBILITÉ, B...?

Résultat de l'étude: en gros conforme à l'attente du mandataire. Le blocage du personnel féminin freine la recherche dans les secteurs des nouvelles technologies, gêne la création d'enseignements et d'instituts pourtant nécessaires, privilégie de fait le «suivi» au détriment de l'innovation. Bref, pour rester dans la course scientifique, il faudra bien autoriser plus d'un millier de postes supplémentaires d'ici 1991, soit une augmentation brute de 15%. Brute, parce que le renforcement des cadres de l'enseignement et de la recherche devra s'accompagner d'une réduction des effectifs, principalement dans l'administration et les services annexes; d'où un accroissement net de 503 à 557 postes d'ici 1991, chiffres dont on a beaucoup moins parlé que des «mille profs en plus».

La distribution des rôles a donc parfaitement joué: Cosandey impose l'étude d'optimalisation, Hayek publie les résultats attendus, et la presse répercute

ce qu'elle préfère entendre — ou lire. Les quelque 125 pages du rapport H. n'étant disponibles qu'en allemand, les journalistes romands ont cru pouvoir fonder leurs commentaires sur le texte (très mal) traduit résumant les résultats de l'étude.

Du coup, quelques vérités plutôt désobligeantes n'auront pas atteint le lecteur francophone. Or, le rapport Hayek le démontre en clair: le Conseil des écoles ne peut plus accomplir l'importante tâche de planification, de coordination et de surveillance qui lui a été attribuée par une loi de 1854: son ancienneté et ses développements successifs ont rendu le «poly» de Zurich proprement ingouvernable; quant à ces MM. les professeurs, en fait nommés à vie, ils se comportent comme des fonctionnaires, alors qu'ils devraient s'engager comme des savants et des maîtres.

FORFAIT ET SILENCES

En outre, Hayek déclare forfait sur un point significatif. Il évite de préconiser ouvertement le maintien ou la suppression des deux instituts nucléaires de Würenlingen (EIR, réacteurs) et de Villigen (physique atomique), qui subsistent pour des raisons que les plus fines particules ne sauraient expliquer. Hayek se refuse à leur porter le coup de grâce, dérivant cette responsabilité sur des «experts neutres internationaux».

Omission tout aussi significative: le rapport ne dit rien sur les possibilités d'augmenter les recettes, et ne fait pas la moindre remarque sur les ridicules rentrées inscrites dans les comptes des EPF pour services informatiques et autres. Rien non plus sur le produit des études effectuées pour des tiers, qui passe directement dans la caisse de l'institut mandaté, quand ce n'est pas sur un compte plus personnalisé. Pas davantage d'allusion au statut privilégié des professeurs des deux Ecoles de Zurich et Lausanne, qui ne payent toujours pas de cotisation à la Caisse fédérale d'assurance, alimentée par les seuls versements de l'employeur. Cette exception

pouvait se justifier à l'origine, quand il s'agissait d'«attirer» vers l'enseignement des ingénieurs occupés dans le privé; mais elle est devenue indéfendable à l'ère des profs nommés à trente ans, et de l'affiliation obligatoire à une institution de prévoyance professionnelle pour tous les salariés.

L'avenir? Il appartient aux Chambres fédérales, interpellées par le Conseil des écoles, qui a promptement réclamé 700 postes supplémentaires. Et il appartient aussi à ce Conseil bien sûr, formé de onze membres dont trois parlementaires fédéraux et deux conseillers d'Etat, et qui ne va pas se saborder pour si peu. Le 19 juillet dernier, moins d'une semaine après la réception du rapport Hayek, le Conseil présidé par M. Cosandey décidait une série d'études complémentaires, à mener d'ici fin mai ou fin décembre 1986 ou 1987...

Les quelque 500 collaborateurs visés par les «dégraissages» préconisés par Hayek ont donc deux ans pour aller se faire optimaliser ailleurs. Gageons que d'ici là ils vont se sentir violemment motivés.

CHASSEURS DE TÊTES

Un des «Big Six» est Zurichois

Egon Zehnder est né le 12 avril 1930. Avec Brigitte Lehner, sa femme, il a eu cinq enfants (quatre garçons et une fille). Il est l'un des six grands recruteurs de cadres dirigeants dans le monde.

Ce Zurichois a fait des études dans sa ville (doctorat en 1953) et à Paris. Il a poursuivi sa formation professionnelle aux Etats-Unis, à la fameuse «Harvard Business School». Devenu conseiller d'entreprises en 1959, il quitte Spencer Stuart & Associates en 1964 pour fonder son propre cabinet: Egon Zehnder International, multinationale de très haut niveau comptant vingt et une filiales dans

INITIATIVITE

Pour 500 millions de francs suisses

Les radicaux suisses ratissent avec le sujet de l'imposition du couple et de la famille. Leur institut de sondage a dû leur apprendre, sans surprise, que la lutte contre une fiscalité ressentie comme trop lourde demeurait un des sujets de préoccupation des citoyens suisses. Alors on a sorti la botteuse électorale, et à qui voudrait les accuser de démagogie, ils répondront que le Tribunal fédéral lui-même a cadré le sujet.

Le groupe de travail entrant dans le vif du sujet propose trois mesures: splitting partiel, déduction sur le second revenu, augmentation des déductions pour enfants. Mais il ne faut pas oublier que la révision de la Loi sur l'impôt fédéral direct est actuellement en discussion. Le débat est engagé devant la Commission du Conseil des Etats qui a

le monde entier, dont une à Genève, trois aux Etats-Unis (à New York à la Cinquième Avenue) et une à Paris (Avenue George-V).

Pour les sièges suisses, «Kompass 83/84» mentionne les activités suivantes: mandataire-conseiller en vue d'acquisition de participations, conseils pour engager du personnel, sélection de personnel et sélection de cadres. Cette dernière activité est probablement la plus profitable. Didier Pourquery¹ affirme «rien au-dessous de cinquante mille dollars de salaire annuel». Que l'on parle de «chasseurs de têtes», de «body snatchers» (détereureurs ou ravisseurs de cadavres) ou de «piratages de cadres», il s'agit toujours de désigner une activité faisant appel à de nouvelles méthodes de sélection qui se substituent aux méthodes traditionnelles jugées insuffisantes.

décidé, bousculant le Conseil fédéral qui avait fait un premier pas, des amendements sur le même sujet, en se montrant généreux pour quelque 500 millions de francs.

Est-il dès lors convenable de lancer une initiative à grands fracas alors que par prudence et réalisme on ne veut pas dépasser un montant donné (le demi-milliard) de pertes fiscales, alors qu'on sait qu'on ne résout pas le problème (il s'agira d'allégements et non pas d'égalité entre couple marié et non marié), alors qu'on n'ignore pas, de surcroît, que ce sujet fiscal, si l'on veut tenir compte des charges familiales et de l'épouse qui n'exerce pas d'activité lucrative, n'a pas de solution rigoureuse et égalitaire même en y mettant le prix?

On est, avec ce sujet fiscal, dans le domaine de l'approche d'une plus grande équité, du réformisme non spectaculaire, de la recherche du consensus et non pas dans le théâtre-politique.

Comme il n'y a pas entre partenaires gouverne-

mentaux de désaccord sur cet objectif, il aurait été plus sage de se fixer un calendrier de réalisation au lieu d'attendre six ans pour que l'initiative déploie ses effets éventuels, tout en niant les suspicions parce que l'un veut tirer la couverture à soi.

Pour mémoire: «la perte de 500 millions sera rapidement compensée par l'augmentation de la substance fiscale», écrivent les radicaux; à rappeler, chaque fois, lors des discussions sur les augmentations du salaire réel ou sur les moyens de lutte contre la fraude fiscale.

A. G.

P.S. Des voix se font déjà entendre pour affirmer qu'il serait plus simple d'imposer comme un couple marié les concubins. On aura, ce jour-là, grâce à la droite, franchi un pas important vers «plus de liberté». Monsieur est prié de faire savoir à l'administration s'il loge chez sa copine.

A ce niveau, les frontières n'ont plus de signification. Et pourtant, dans un texte publié aux Etats-Unis et traduit par Didier Pourquery, Egon P.S. Zehnder écrit en particulier: «Une véritable recherche internationale de cadres n'existe pas. Il existe simplement des missions de recherches internationales plus ou moins complexes qu'on peut classer en missions pour un pays étranger et missions multi-pays.» Il ajoute qu'il faut tenir compte des styles particuliers de management et de prise de décision. Les maisons disposant de consultants «connaissant bien leur territoire national, tout en possédant un style international fixe et une organisation sur le modèle de l'entreprise unique», peuvent exécuter au mieux les missions les plus complexes.

Actuellement l'entreprise de services d'Egon P.S.

Zehnder est au 650^e rang dans la liste des principales entreprises suisses: en 1984, chiffre d'affaires consolidé de 59,3 millions de francs, bénéfice net supérieur à cinq millions, 251 collaborateurs dont 85% hors de Suisse (Schweizerische Handelszeitung). Ne convient-il pas, en présentant ce Zurichois et son entreprise, d'établir un parallèle avec Rudolf «Fänsch» Farner (1917-1984) que le séjour aux Etats-Unis avait sensibilisé à la publicité, comme le passage aux Etats-Unis a sensibilisé Egon Zehnder à de nouvelles méthodes de services rentables aux entreprises?

Sacrés Zurichois, avouez-le!

¹ Didier Pourquery, *Chasseurs de têtes*, Editions Stock, 1985.

Voir également: *The Swiss and Liechtenstein who's who*, 1982 et *Wer ist wer in Zürich?*, 1977.